

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Fastes:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 40
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

16 Septembre 1880.

Chronique générale.

LE CABINET ET LA DÉMONSTRATION NAVALE.

Il y a une question de principe et une question de fait.

En principe, le gouvernement prétend que, lors d'une précédente interpellation au sujet de sa politique extérieure, il a obtenu un vote qui lui donne carte blanche quant aux suites du traité de Berlin et de son entente avec les puissances.

En fait, le gouvernement affirme qu'il n'a point violé la loi constitutionnelle qui réserve aux Chambres la question de paix ou de guerre, par cette raison que M. de Freycinet a toujours déclaré aux puissances que l'intervention des vaisseaux français était exclusivement platonique et qu'ils ont l'ordre de se retirer au premier coup de fusil.

Enfin le ministre des affaires étrangères s'abrite derrière différentes délibérations prises en conseil des ministres et dans lesquelles sa conduite a été discutée et approuvée à l'unanimité par ses collègues.

Telle est la réponse que le président du conseil fera à l'interpellation.

On annonce que M. Waddington a écrit une lettre à un personnage officiel pour démentir comme étant absolument faux les faits racontés à Ludwigsbourg par un député allemand.

En outre, on nous affirme que l'ambassadeur d'Allemagne à Paris se serait empressé d'informer le quai d'Orsay qu'une note paraîtrait dans la Gazette de l'Allemagne du Nord pour déclarer que l'affirmation du député Varnbühler ne repose sur aucun fondement.

Nous savons aujourd'hui que quelques-uns des membres les plus avancés du cabinet ont conseillé à M. de Freycinet de revenir sur ses déclarations de Montauban, en choisissant un prétexte quelconque pour prononcer un nouveau discours qui aurait atténué le précédent dans ce qu'il pouvait avoir de trop conciliant pour l'exécution des décrets, au point de vue des congrégations religieuses; mais M. de Freycinet n'a jamais voulu consentir à ce qu'on lui demandait.

On dit qu'un nouvel arrêté d'expulsion contre divers étrangers signalés comme dangereux va être signifié et qu'il sera immédiatement mis à exécution.

D'après des renseignements émanés d'une source officieuse, la réponse qui a été faite au gouvernement français par la chancellerie de Berlin, sur la présentation du général Chanzy comme ambassadeur de France en Allemagne, n'aurait pas été favorablement accueillie.

Dans les cercles politiques, la retraite de M. de Freycinet est considérée comme très probable, et les chances de plusieurs candidats à la présidence du conseil sont examinées sérieusement. M. Jules Ferry tient toujours la corde. (National.)

Le Morning Post annonce, dans une dépêche de Berlin, que M. Waddington a fait demander au gouvernement allemand, par l'intermédiaire de M. de Freycinet et de ses amis de Berlin, de démentir les assertions de M. Varnbühler.

Les préfets viennent d'être invités à fournir dans le plus court délai possible, au ministère de l'intérieur, un relevé des cercles

catholiques ouvriers qui peuvent exister dans leur département.

Le Télégraphe prétend que M. Constans a divisé les congrégations en trois catégories suivant lesquelles il leur appliquerait les décrets, savoir:

1° Les révoltées, celles qui se refusent absolument à reconnaître l'autorité de la loi civile;

2° Les résignées, celle qui sont de meilleure composition, et ont spontanément contresigné la déclaration;

3° Les inoffensives, qui s'occupent surtout de productions commerciales, liqueurs, fromages.

M. Gambetta est parti avant-hier pour la campagne chez le fils de M. Guichard. On prétend qu'il ne reviendrait que mardi. Il ne sera donc pas à Paris pendant le séjour de M. Grévy.

LE DISCOURS DE M. FLOQUET.

Menacé par la démagogie socialiste, M. Gambetta a, paraît-il, résolu d'opposer à ses envahissements un certain nombre de discours, en attendant qu'il lui oppose les rangées de baïonnettes. Les services de M. de Galliffet n'étant pas encore devenus nécessaires, M. Floquet — doux apôtre — a été chargé de porter aux ouvriers du congrès du Havre des paroles de paix et des conseils de modération.

L'envoyé de M. Gambetta a été reçu avec les honneurs dus à l'importance de sa mission; on lui a offert un banquet suivi d'un punch dans lequel il a prononcé le discours dont nous avons déjà parlé.

Tout d'abord, M. Floquet s'efforce de démontrer que les ouvriers doivent être très-satisfaits de la République, puisqu'elle est gouvernée par des bourgeois. Pour que « les congrès produisent des résultats efficaces », il faut, dit-il, aux travailleurs des collaborateurs, et « ces collaborateurs ce sont les con-

seillers municipaux, les conseillers généraux, les députés, tous ceux enfin qui exercent une action directe dans le gouvernement du pays. « Néanmoins l'émancipation des travailleurs doit être conquise par les travailleurs eux-mêmes ». Impossible de mieux désigner l'ouvrier à l'exploitation de la bourgeoisie républicaine.

Nous cherchons vainement dans le discours de M. Floquet une apparence de programme en ce qui concerne la question ouvrière. Pour relever le travail défaillant, prévenir les grèves, permettre à l'ouvrier de trouver l'emploi de ses forces, améliorer sa situation matérielle et morale, donner satisfaction à ses aspirations légitimes, l'orateur propose quoi? L'enseignement laïque, gratuit, obligatoire, la réduction des heures de travail, la liberté d'association (excepté pour les moines), la liberté de la presse, l'abolition du cautionnement, l'exécution des décrets du 29 mars, la réforme de la magistrature. C'est ainsi que M. Floquet prétend résoudre la question sociale.

On comprend avec la liberté de la presse l'ouvrier mourra plus de faim, et que, la magistrature étant réformée, le travailleur nagera dans l'abondance.

Prenant son rôle de sous-Gambetta très au sérieux, M. Floquet s'est permis d'apostropher durement le ministère. Il lui a reproché d'avoir cherché « à obtenir, par des négociations tortueuses, les indulgences du Saint-Siège », et l'a sommé de procéder à une « exécution complète » des décrets proscriptionnaires.

Pauvre cabinet! Après avoir subi les attaques d'un Guichard, il a dû recevoir le coup de pied de M. Floquet! Mais du moins il a eu un compagnon d'infortune dans le Sénat, que l'orateur du punch ouvrier a quelque peu malmené.

M. Floquet se résignerait aisément à la suppression du Sénat. Cependant il consent à le laisser vivre, à la condition toutefois que le ministère ne tiendra aucun compte de ses avis et de ses décisions. Si la Chambre haute devient gênante, si elle se permet de se placer sur la route où chemine l'arbi-

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

EN DILIGENCE

(Suite.)

Un soir, après le dîner, le temps était magnifique. Don Luis, Céleste et Cahuzac étaient réunis au jardin, où l'on prenait le café. Céleste effeuillait une rose et la jetait dans la juine, qui coulait à ses pieds. Cahuzac regardait avec persistance les feuilles jaunies d'un pétunia, et le vieillard observait avec un malin sourire les deux jeunes gens dont la contenance devenait chaque jour plus embarrassée.

— Céleste? dit tout à coup le vieillard.

— Mon père!

— Et ton prétendu de Paris? tu ne m'en parles plus. Y aurais-tu renoncé?

Céleste eut un accès de toux qui lui permit de cacher sa tête charmante dans son mouchoir de fine batiste. Quant à Cahuzac, il cessa de regarder le pétunia pour contempler le bout de ses bottes avec une attention profonde. Don Luis riait dans sa barbe.

— Tu sais, mon enfant, continua l'impitoyable vieillard, malgré tout, je ne voudrais pas contraindre la volonté. Ainsi donc, parle, si tu le désires, je me sens assez fort pour reprendre dès demain

la route de Paris. Céleste cherchait une réponse et ne la trouvait point.

Don Luis reprit: — Est-ce que, dit-il en guignant Cahuzac, tu aurais déjà changé d'avis? Non? Eh bien! dis-moi, comment se nomme-t-il ton amoureux de Paris? que fait-il?

— Demandez-le-lui à lui-même, dit Céleste en montrant Cahuzac.

Sur ces mots, elle s'enfuit, ou plutôt s'envola comme un oiseau dont on a laissé la cage ouverte. Pour le coup, don Luis n'y était plus du tout.

— Ah ça! que veut dire cette petite fille? s'écria-t-il, y comprenez-vous quelque chose?

— Oui, monsieur.

— Ah! Eh bien, vous êtes plus heureux que moi, et vous devriez bien me donner le mot de la charade.

— Rien de plus facile, monsieur, je... c'est moi... qui...

— Eh bien! c'est vous qui... parlez donc, morbleu! Ah! si vous n'aviez pas mieux manié l'épée que vous ne maniez la parole, vous ne seriez certainement pas là à cette heure.

— Pardon, monsieur, c'est qu'il est difficile...

— Comment? Tâchez donc de vous accorder avec vous-même. Tout à l'heure vous disiez qu'il n'y avait rien de plus facile à expliquer.

— Oui, à première vue. Et maintenant...

— Enfin, maintenant, il faut que ce soit moi qui vous arrache des réponses; soit donc, connaissez-vous ma maison de campagne de Rougival?

— Oui, monsieur.

— Connaissez-vous le pavillon qui est au bout du parc?

— Très-bien.

— Parfait; il ne manquerait plus que vous connaissiez aussi celui qui l'habitait.

— Je le connais aussi, monsieur.

— De plus fort en plus fort. Et où est-il, ce godalureau?

— Il est... Eh bien! monsieur, il est devant vous, c'est moi.

Don Luis contempla un instant Cahuzac avec admiration et partit enfin d'un éclat de rire homérique.

— Vous, dit-il, c'était vous! Allons, il était dit que je jouerais le rôle de Géronte jusqu'au bout dans toute cette affaire. Et c'était sans doute pour obtenir plus facilement la main de ma fille que vous m'avez si joliment pourfendu?

— Monsieur, j'ignorais.

— Tant pis, morbleu! tant pis. C'eût été plus drôle.

— Monsieur?

— Eh bien quoi!

— J'ai une confiance à vous faire.

— Je n'en ai parlé pas besoin, je la connais

— Ah! monsieur, c'est que...

— Allons, parlez; suis-je un père barbare?

J'avais rêvé un autre mariage, c'est vrai, mais, outre que le benêt de gendre que j'avais choisi est introuvable, vous maniez si érament l'épée que, ventrebileu! vous avez toutes mes sympathies. Allons, donnez-moi la main, et du courage, faites votre demande dans les règles, monsieur Edmond.

— Je ne m'appelle pas Edmond.

— Hein? vous vous êtes introduit chez moi sous un faux nom? Ah! monsieur, c'est mal, cela.

— Quand j'ai pris ce nom, qui est celui d'un de mes camarades, je ne croyais pas avoir jamais l'honneur d'entrer chez vous, monsieur, sans cela croyez bien...

— Enfin, vous devez bien avoir un nom qui vous appartienne. Quel est-il?

— Il est inutile que je vous le dise. Je suis un pauvre garçon auquel l'isolement dans lequel il a vécu a fait faire bien des sottises; Qu'il vous suffise de savoir cela, si parfois votre souvenir se reportait sur moi, car je pars demain...

— Vous avez donc, dit don Luis, en fronçant le sourcil, des motifs bien puissants de cacher votre nom, que vous ne vouliez pas me le livrer, même à l'heure du départ?

— Non, monsieur, non. J'ai seulement, comme

traire jacobin, si elle pousse l'irrévérence jusqu'à « gêner la circulation des réformes démocratiques », le gouvernement devra la bousculer et passer outre, et, si elle ne se laisse pas bousculer, oh ! alors — M. Floquet l'incline doucement — il ne restera plus qu'à la jeter dans la Seine !

Peut-être ce plongeon n'est-il pas autorisé par la Constitution, mais M. Gambetta et ses Floquets sont-ils tenus de respecter la loi constitutionnelle ? Non, certainement ; avant tout il faut chercher à faire le bonheur de la classe ouvrière qui, débarrassée du Sénat, verra s'ouvrir devant elle l'ère de prospérité depuis si longtemps prédite et depuis si longtemps attendue sous l'orme opportuniste.

Nous doutons que le discours de M. Floquet ait réussi à ramener les démagogues socialistes à des sentiments plus conformes aux intérêts de M. Gambetta. L'orateur du punch ouvrier a, dit-on, sa place marquée dans le prochain ministère ; dimanche soir, il a pris publiquement et par anticipation possession de son portefeuille, mais nous n'apercevons pas très-clairement ce que pourront bien gagner les travailleurs au remplacement de M. Grévy par M. Gambetta et de M. de Freycinet ou de M. Cazot par M. Floquet.

Que le pauvre peuple soit exploité par tel opportuniste que par tel autre, cela importe assez peu ; les bourgeois de la République continueront à s'engraisser joyeusement au banquet du pouvoir, et les démocrates en blouse à crier famine, à moins toutefois qu'ils ne se décident à briser la porte de la salle du festin et à chasser de la table les convives en habits noirs.

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER.

Le dernier Conseil général qui restait en session, celui de la Gironde, s'est séparé lundi soir après avoir émis, à la suite d'une discussion des plus approfondies, un vœu contre le rachat des chemins de fer et pour le maintien de la convention de l'Etat avec la Compagnie d'Orléans.

Que, dans quelques jours, les Chambres viennent à reprendre leurs travaux et discuter, ainsi que nous l'annonçait le programme du gouvernement, le projet de loi sur le régime général des chemins de fer, et nos députés vont revenir complètement édifiés sur les dispositions de l'esprit public qui viennent de se manifester une fois de plus relativement à cette question.

En effet, dans la session qui vient de se clore, on ne compte pas moins de 47 conseils généraux, tous plus intéressés les uns que les autres à la question, ou qui ont émis des vœux contre le rachat ou qui ont rejeté — ce qui revient au même — les vœux qui leur étaient proposés pour le rachat.

Ces conseils généraux sont :
Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Vendée, Aveyron, Landes, Loire-Inférieure, Haute-Saône, Puy-de-Dôme, Haute-Garonne, Doubs, Cher, Gers, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Meuse, Nièvre, Indre, Lot, Pas-de-Calais,

Ariège, Tarn, Vienne, Oise, Loiret, Côtes-du-Nord, Calvados, Orne, Meurthe-et-Moselle, Tarn-et-Garonne, Seine-et-Marne, Nord, Bouches-du-Rhône, Finistère, Creuse, Seine-et-Oise, Var, Loire, Somme, Marne, Haute-Marne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Aude, Gironde.

Etranger.

ANGLETERRE. — M. Gladstone n'a pas encore réussi dans son projet d'une triple alliance contre la Turquie. Il ne peut compter que sur la Russie, car le gouvernement italien, travaillé par M. de Bismark, n'ose plus s'avancer, et dans ces circonstances le premier ministre est obligé de reconnaître que, devant les résistances de l'opinion publique française, l'accord européen est battu en brèche par la diplomatie austro-allemande. L'entente qui paraît exister entre le prince Nikita, le sultan et l'Autriche, est un triomphe de la politique de M. de Bismark, et tout porte à croire que la question monténégrine est arrangée. La démission de Kadri et d'Abeddine est une concession faite par le sultan à l'empereur Guillaume.

ALLEMAGNE. — Les grandes manœuvres. — C'est lundi 43 que l'empereur Guillaume a passé, aux plaines de Tempelhof, la grande revue de sa garde. — Les manœuvres de la garde et du 3^e corps ont commencé aussitôt après.

La solennité est de grand attrait, par la présence d'un brillant état-major de princes et de généraux étrangers.

On se félicite aussi que les grandes manœuvres faites en Autriche et en Italie aient été calquées sur celles de Berlin. Il s'agissait de simuler l'occupation d'un territoire ennemi. Ce rapprochement est assez significatif.

GRECE. — L'affaire hellénique entre dans une nouvelle phase. Quand bien même M. Comonduros arriverait au pouvoir, les Grecs ne peuvent pas, faute d'argent, attendre assez longtemps pour déloger les Turcs. Dans ces circonstances, M. Gladstone, vivement sollicité par le baron Haymerlé, accepterait l'échange de Crète contre Janina et Larissa. Il ne s'y prêtera pas de bonne grâce, mais on espère qu'il finira par céder et qu'il renoncera à son projet d'une campagne russo-grecque contre la Turquie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES BOHEMIENS.

L'arrêté préfectoral que nous avons publié hier est précédé de la circulaire suivante, adressée par M. le Préfet de Maine-et-Loire à MM. les Sous-Préfets, Maires, Commandants de gendarmerie et Commissaires de police du département :

« Messieurs, l'attention de l'administration a été plusieurs fois appelée sur la né-

cessité de protéger les populations rurales contre les méfaits et les déprédations des bandes d'individus vagabonds et nomades, connus sous le nom de bohémiens.

Le Conseil général s'est fait l'interprète de ces demandes et a exprimé le vœu que les règlements contre les mendiants et les vagabonds soient rigoureusement appliqués.

L'arrêté que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-après a pour but d'assurer une répression plus efficace de ces associations de malfaiteurs, soit qu'on les considère comme vagabonds, soit qu'il y ait lieu de les expulser et de les faire reconduire à la frontière comme étrangers dangereux.

Je ne saurais trop vous recommander d'apporter chacun en ce qui vous concerne votre concours le plus actif à l'exécution des dispositions de cet arrêté, dont l'application ferme et soutenue peut contribuer si utilement à assurer la sécurité des campagnes.

Recevez, Messieurs, l'assurance de mon dévouement.

Le préfet, Louis ASSIOT.

Ecole de cavalerie de Saumur.

LISTE des Sous-Lieutenants (officiers-élèves) sortant de l'Ecole de Saint-Cyr et appelés à suivre un cours de onze mois à l'Ecole d'application de cavalerie, à partir du 1^{er} octobre 1880.

MM.

- Emé de Marciou (Henri-Marie-Thérèse-Albéric-Hélye-Gaston).
- De Clermont-Tonnerre (Aimé-Charles-Henri).
- Compagnon (Eugène-Emmanuel).
- Perrot (Alexandre-André).
- De Gelis (Laurent-Pierre-Marie).
- Lemut (Jules-Marie-Louis-Eugène).
- De Séganville (Louis-Jules-Marie).
- Balay (François-Charles-Elisée).
- Le Harivel de Gonville (Charles-Léonce).
- Kühnholtz-Lordat (Henri-Marie-Jacques-Gérard).
- Harmignies (Gaston-Amable-Cyrille).
- Ducauzé de Nazelle (Erhard-Henri).
- De Malherbe (Alain-Paul-Maurice-Guillaume).
- Stoffel (Léon).
- De Montaudoin (Raoul).
- De Harécourt de la Vallée de Pimodan (Claude-Emmanuel-Henri-Marie).
- Macé de Gastines (Léonce-Marie).
- Vial (Louis-Jules).
- Théron (Auguste-Marie-Georges).
- De Ponton d'Amécourt (Henry-François-Joseph-Marie).
- De Salmon de Loiray (Marie-Joseph-Georges).
- Pelletier (Marie-Auguste-Hippolyte-Charles).
- Du Bos (Louis-Robert).
- Ferro (Jules-Marie-Charles).
- Grandineau (Henri-Louis-Alexandre).
- De la Poëze d'Harambure (Jean-Marie-Auguste).
- Laperrine (Marie-Joseph-François-Henri).

- Gruet de Bacquencourt (Marie-Pierre-Maurice).
- De Mont de Benque (Ignace-Marie-Joseph-Bernard).
- Aigoïn du Rey (Victor-Albert-Pierre-Napoléon).
- Durand (Louis-Pierre-Edouard-Alexandre).
- Druilhet (Jules-Marie-Philippe-Alfred).
- Roussel (Léon).
- Masquelier (Emile-Paul-Armand-Joseph).
- De Richard d'Ivry (Pierre-Andoche-Marie).
- Des Michels (Henri-Ovide).
- Aubier de Condat (Emmanuel-Joseph-Albert).
- Jourda de Vaux de Foletier (Marie-Joseph-Anne-Antoine-Régis).
- Millot (Jean-Anatole).
- Macé de Gastines (Louis-Marie-Edouard).
- Bouinot (Paul-Joseph).
- Arnoux de Pirey (Charles-Léopold-Marie-Philippe).
- Reynaud (Jean-Gabriel-Iréné).
- Gagnon (François-Marcel).
- Malibran (Henry-Louis).
- De Maud'huy (Charles-Adrien).
- Piéron (Gustave-Louis-Eugène).
- De Kesting (Anne-Marie-Louis-Adrien).
- Trompeau (Edouard-Henri).
- De Redon (Sébastien-Albert).
- De Védrières (Antoine-Jean-Etienne).
- Terré (Laurent-Philippe-Edouard-Marie).
- De Nédouchel (Octave-Louis-Marie).
- Soulangé-Bodin (Thomas-Eugène).
- De Waubert de Genlis (Louis-Prospère-Marie-Paul).
- Riant (Didier-Marie-Léon-Joseph).
- Granjon (Alphonse-Marie).
- Odro (Pierre-Eugène-Antoine).
- Woestyn (Charles-Albert-Victor-Cornil).
- Des Monstiers-Mérinville (André-Henri-Marc).
- Petit (Abel-Henri-Louis-Victor).
- De Lallemand du Marais (Valther-Jean-Frédéric-Guillaume).
- Pressoir (Charles-François).
- Kozutski (Thadée-Eugène).
- De Braquillanges (Marie-François-Henri).
- Nessler (Théophile-Albert).
- Ferrand (Albert-Alfred).
- De Vernety (Marie-Pierre-Huber).
- D'Orlandes (Louis-Camille-Jean).
- Merle des Isles (Jean-Antoine-Emile).
- Malet de Gravelle de Mailly (Robert-Marie-Augustin).
- D'Als de Corbet (Hugues-Jean-Fernand).
- David (André-Dieudonné-Gaston).
- Lian (Charles-Théodore-René).
- Gimet (Jean-Louis-Henri-Edouard).
- Bodin de Galembert (Eugène-Marie-Joseph).
- De Crousnihon (Alphonse-Marie-Joseph-Raoul).
- Violand (Marie-Constant-Adolphe-René).
- Fugier (Henri-Joseph).
- Rossier (Jules-Michel).
- Vange (Marie-Pierre-Françisque).

Demain, nous donnerons la liste des Sous-Officiers désignés pour suivre les cours de l'Ecole de cavalerie en qualité d'élèves

tant d'autres étourdis de mon âge, eu la faiblesse de signer des lettres de change qu'à l'échéance j'ai été dans l'impossibilité d'acquitter, je suis sous le coup d'une prise de corps et, quand je vous ai rencontré, je vous ai pris...

— Pour un argousin, dit don Luis en perdant son sérieux. Eh bien ! franchement, vous vous êtes trompé. Et maintenant que, je le crois, vous êtes convaincu de votre erreur, refuserez-vous encore de me dire à qui je suis redevable de ce coup d'épée à la Saint-Georges ?

Cahuzac allait répondre quand don Luis aperçut le docteur, debout sur le perron, qui lui faisait signe de la main.

— Pardon, dit don Luis, je suis à vous tout à l'heure, mais il me semble apercevoir là-bas le docteur qui télégraphie vers moi.

— Arrivez, don Luis, dit le vieux docteur d'une voix effarée dès que son malade fut à portée de l'entendre.

— Eh ! mon Dieu ! qu'y a-t-il donc ? dit don Luis en montant les marches du perron aussi lestement qu'un homme qui n'aurait pas reçu, un mois plus tôt, un coup d'épée tout à travers la poitrine.

— Il y a, continua le docteur en entraînant don Luis au salon et après lui avoir montré un homme debout au milieu de la pièce, il y a que monsieur, huissier à Orléans, prétend avoir une prise de corps contre M. Edmond Routy.

— Non pas contre M. Edmond Routy, répliqua vivement l'huissier avec un sourire à la fois obséquieux et insolent, mais contre M. Louis de Cahuzac, ce qui est bien différent.

— Hein ! plaît-il ? s'écria don Luis, quel nom avez-vous prononcé là ?

— J'ai dit M. le vicomte Louis de Cahuzac.

— Montez chez moi, dit don Luis en déguisant son trouble.

L'huissier suivit don Luis. Quand ils furent enfermés, don Luis ouvrit son secrétaire et en tira une liasse de billets de banque.

— Vous avez, dit-il, un dossier contre Louis de Cahuzac ?

— Oui, monsieur.

— A combien se monte la créance dont vous êtes chargé d'opérer le recouvrement ?

— A douze mille deux cent vingt-trois francs, capital, intérêts et frais compris.

— En voilà quinze mille si vous pouvez me dire où se trouve votre débiteur.

— Franchement, monsieur, ce serait vous voler votre argent, car j'aperçois d'ici M. de Cahuzac sous cette allée de tilleuls.

— Ce jeune homme ! mais c'est M. Edmond Routy.

— C'est-à-dire qu'il est porteur du passe-port de son ami Edmond Routy.

— C'est vrai, se dit don Luis se parlant à lui-

même, ce nom n'est pas le sien, il vient de me l'avouer à l'instant même. Et vous êtes sûr, continua-t-il en se tournant vers l'huissier, que c'est là M. Louis de Cahuzac ?

— Parfaitement sûr.

— Vous le connaissez donc ?

— Non, pas moi, mais mon client, qui me l'a désigné, l'a positivement reconnu.

— Cela suffit, monsieur, payez-vous, dit don Luis en jetant à l'huissier le paquet de billets de banque.

Pendant que l'huissier, étonné d'avoir opéré si facilement une rentrée que son client était convaincu de passer aux profits et pertes, comptait les billets et rendait l'appoint, don Luis, très-ému, se tenait à la fenêtre.

— Voilà, monsieur. Et dites bien à votre client que s'il connaît d'autres créanciers à M. de Cahuzac, ils peuvent se présenter ici, ils seront immédiatement payés.

— A la bonne heure ! se disait l'huissier en se retirant, voilà ce qui s'appelle un homme aimable, et c'est plaisir d'avoir affaire à des débiteurs aussi faciles.

Quelques instants plus tard, don Luis rejoignait Cahuzac.

— Eh bien ! lui dit-il en l'abordant, êtes-vous enfin décidé à me livrer votre vrai nom ?

— Je vous demande pardon de vous l'avoir ca-

ché si longtemps, et je ne sais quelle fausse honte m'a empêché de vous le livrer plus tôt. Je m'appelle Louis de Cahuzac.

— Ah ! dit don Luis en détournant la tête, vous êtes vraiment...

— Le vicomte Louis de Cahuzac. Ce nom vous est-il connu ?

— Oui et non, dit don Luis après un long silence pendant lequel il avait contemplé Cahuzac ; je croyais la famille éteinte.

— C'est-à-dire, monsieur, que mon père, forcé par des circonstances impérieuses, la ruine complète de mon aïeul, de gagner sa vie lui-même, passa en Italie, dont il devint l'un des plus brillants artistes sous le nom de Melchior.

— Et où est-il, votre père ?

— Il est mort, répondit Cahuzac d'une voix émue.

— Mort !... et votre mère ?

— Morte aussi ; je suis seul au monde.

— Quoi ! vous n'avez pas un parent ?

— J'ai en Amérique un oncle auquel mon père m'avait recommandé par une lettre à son lit de mort.

— Il parlait souvent de votre oncle, votre père ? dit don Luis avec une certaine émotion.

(A suivre.)

EDOUARD DIDIER.

officiers, du 4^{er} octobre 1880 au 4^{er} septembre 1881.

Le ministère de l'instruction publique vient d'envoyer aux instituteurs placés dans les régions viticoles : 1^o une loupe ; 2^o une plaquette sur laquelle se trouve figurée une image fidèle du phylloxera. Cette image, qui représente l'insecte dévastateur aux diverses phases de son existence, n'est pas seulement un dessin, c'est une peinture qui permet de reconnaître l'animal à sa forme et à sa couleur.

Sans être détourné de ses occupations professionnelles, l'instituteur pourra surveiller intelligemment les vignobles de la commune qu'il habite. Dans le cours de ses promenades, en jetant un coup d'œil sur les ceps, il verra ceux qui ont l'aspect maladif ; vite il arrachera quelques fragments de racines qu'il examinera, et s'il constate la présence du phylloxera, il avertira immédiatement l'autorité administrative, car il importe qu'on soit averti dès l'apparition de l'insecte ; c'est ce qui n'a pas eu lieu jusqu'à présent.

Le ministère a fait l'acquisition de 7,000 loupes et d'autant d'images.

Le *Patriote* a signalé à ses lecteurs le passage suivant qu'il a trouvé dans un journal angevin :

« L'opportunisme, c'est la doctrine des habiles, des roués, — autant le dire que le penser — pour qui les principes ne sont rien ; qui s'en servent quand ils peuvent être utiles, qui marchent dessus quand ils croient pouvoir s'en passer. Réussir est leur but, et pour cela tous les moyens que peut suggérer l'esprit de finesse et d'intrigue leur sont bons... »

« Qu'ont-ils fait depuis qu'il se sont insinués dans la plupart des hautes positions administratives et gouvernementales ? Ils ont joué le peuple. »

Ce passage, ajoute l'*Union de l'Ouest*, que le *Patriote* qualifie « d'outrageant pour tant d'hommes distingués, à commencer par M. Gambetta », est de l'*Electeur*, journal tout aussi républicain que le *Patriote*.

Un incident joyeux a marqué la dernière séance du Conseil municipal d'Angers. Un certain citoyen du nom de Laure a demandé que l'on supprimât des édifices de construction récente « le blason féodal qu'on nomme vulgairement les armes de la ville d'Angers ». M. Laure pense que prodiguer ce blason féodal « sur les murs de nos écoles et de nos établissements en construction », c'est créer des anachronismes ridicules, dont le bon sens (de M. Laure) s'offense à juste raison.

M. Laure est un peu excusable : il croit que les blasons féodaux des armes municipales « ne sont après tout que des taches originelles qui rappellent les siècles d'esclavage et de barbarie ». Aussi veut-il les remplacer par « des écussons en rond-bosse, sur lesquels on inscrira les mots Liberté, Egalité, Fraternité, devise régénératrice des peuples, devise qui, dans tous les temps, sous Platon comme à notre époque, aurait dû être inscrite au frontispice de tous les monuments, livres ou pierres, élevés à l'humanité. »

La proposition de M. Laure, lisons-nous dans l'*Union de l'Ouest*, n'a pas été prise en considération.

Par décret en date du 25 août 1880, M. Paul Guiet a été nommé notaire à Montsur-Guesnes, en remplacement de M. Guiet, son père, décédé, et il a prêté serment en cette qualité devant le tribunal civil de Loudun, à l'audience du 11 septembre 1880.

La Régie vient de mettre en vente un nouveau produit : un cigare à 40 centimes. Il est de même longueur que l'ancien. Sa qualité n'est pas meilleure ; mais, étant absolument plat des deux côtés, il donne au fumeur l'illusion du Manille ; du moins au prétendant à la Manufacture du Gros-Caillou.

Pendant combien de temps ce nouveau venu sera-t-il fumable ???

ANGERS.

L'affaire de la rue de la Croix-Blanche. — Grand émoi mardi, à cinq heures et demie, dans la rue de la Croix-Blanche.

Un maçon, nommé Moulard, traversait la rue. Arrivé devant le n^o 3, ou se trouve un

café borgne, il aperçut un de ses amis (?), sur le pas de la porte.

« Comment vas-tu, Gaston, lui dit-il, donne-moi une poignée de main ? »

A peine avait-il prononcé ces mots, que Gaston se jeta sur Moulard, lui lançant au front un vigoureux coup de poing et le terrassait. Puis, dès que la victime fut à terre, le ventre étendu sur le pavé, Gaston, du talon de ses souliers, le frappait violemment à la tête.

Le crâne s'ouvrit et de la blessure le sang s'échappa.

En une seconde la foule s'amassa autour de la victime évanouie, le plaça sur une chaise adossée au mur du cabaret, et comme Moulard ne bougeait pas, elle se mit à crier :

« Il est mort ! il est mort ! »

« Le Gaston, » c'est ainsi que l'appelaient les nombreuses filles soumises qui habitent la rue Albéric Dubois, se tenait tranquillement devant la porte du cabaret, bravant toutes ces femmes qui l'entouraient.

« Il l'a tué, criaient-elles, il l'a tué ! c'est un assassin ! »

Une violente altercation s'engagea alors entre elles et lui : échange de mots grossiers, de reproches odieux que nous ne pouvons relater ici.

Quelques coups de poing furent même distribués.

En ce moment Moulard qui était jusqu'alors resté évanoui et soutenu sur la chaise, tomba et roula sur le pavé ensanglanté par le sang qui lui décollait du derrière de la tête.

« Il est mort ! il est mort ! » répétition de nouveau.

« Le Gaston » prit la fuite.

« Arrêtez-le ! arrêtez-le ! c'est un assassin, » cria-t-on de tous côtés.

Et c'est ce qu'allaient faire les nombreuses personnes qui se tenaient sur le pont de bois qui, de la rue Bodinier, descend dans la rue de la Croix-Blanche, quand au même instant survint un sergent de ville.

Il se lança sur « le Gaston » et le saisit au collet. Une lutte s'engagea et le sergent de ville fut renversé par « le Gaston » qui est d'une force extraordinaire. Heureusement que deux soldats arrivèrent en ce moment et dégagèrent le courageux sergent de ville, mais c'est à peine si à eux trois ils purent conduire au poste ce lâche agresseur.

De la rue Bodinier au poste de la place Cupif le trajet fut émouvant. « Le Gaston » cherchait à s'enfuir, se débattait, et si bien, que sa chemise se déchirant, tout le buste de son corps restait complètement nu.

Une femme, qu'avait indigné cet acte criminel, cherchait toujours à s'approcher de lui, à le battre, à le griffer. La foule, malgré son indignation, s'efforçait de la contenir, mais n'y parvenait qu'avec peine.

Enfin, « le Gaston » arriva au poste de la place Cupif où l'on ne put le faire entrer qu'à grand peine, tant il résistait.

Pendant ce temps, Moulard, que l'on croyait mort, reprenait ses sens et était reconduit à son domicile, mais dans un état lamentable, ayant le front meurtri et bosselé, et, derrière la tête, un large trou sanglant.

L'agitation a duré longtemps encore dans la rue de la Croix-Blanche, et même, une heure après l'événement arrivé, des groupes nombreux et animés stationnaient devant les maisons et racontaient à voix haute et indignée les diverses péripéties de cette odieuse agression. (Patriote.)

La commission extra-municipale, chargée de l'organisation des fêtes de l'inauguration de la statue de David d'Angers, a décidé d'inviter à cette inauguration M. Gambetta, les ministres de l'intérieur, du commerce, des beaux-arts.

La date de cette cérémonie est, jusqu'à présent, fixée au 31 octobre ; mais il est possible que cette date soit modifiée suivant la réponse des personnages invités.

Lundi, la municipalité demandera un crédit spécial pour les fêtes de l'inauguration. (Agence Havas.)

L'Etoile annonce qu'elle est assignée en diffamation par le maire et les conseillers municipaux de la commune de Montigné, à l'occasion d'un compte rendu de la fête du 14 juillet dans cette commune. Cette affaire viendrait devant le tribunal correctionnel, samedi prochain, 18 septembre.

POITIERS.

Lundi, dès les premières heures, chacun des régiments cantonnés dans les différents secteurs ont effectué leur rassemblement de départ, puis, de demi-heure en demi-heure, se sont acheminés vers la Porte-de-Paris.

Le défilé, commencé à 7 heures, ne s'est terminé qu'à 10 heures et demie. Le 66^e ouvrait la marche et le 125^e la terminait.

Le général de Galliffet et son état-major avaient pris position devant la poudrière.

Pendant le défilé, qui s'est opéré dans le meilleur ordre et en silence, une foule énorme stationnait sur le passage des troupes.

Les officiers étrangers prenaient pour la plupart des notes et paraissaient observer les mouvements d'un œil très-attentif.

Les Allemands surtout semblaient les plus attentionnés. C'est bon à noter.

L'ordonnance de M. Merveilleux-Duvignaux dans l'affaire des Jésuites de Poitiers contre le préfet de la Vienne et ses commissaires de police, a produit une vive impression dans le monde judiciaire. Ce document, extrêmement remarquable par le fond comme par la forme, est, de toutes les ordonnances rendues sur espèces similaires, celle qui dégage le mieux les diverses questions de droit soulevées par les plaintes des expulsés et les résistances des exécuteurs. La fameuse argumentation tirée de la prétendue nécessité d'un réquisitoire appuyant la plainte pour que le magistrat instructeur soit valablement saisi, est mise à néant, et cette prétention était le dernier refuge des défenseurs. En résumé, l'ordonnance de Poitiers, qu'elle soit ou non mise en échec par un arrêté de conflit, paraît devoir rester comme un monument judiciaire qui sera souvent invoqué à l'avenir.

CHATELLERAULT.

Le 13^e bataillon de chasseurs à pied était de passage la semaine dernière à Châtellerault, dit le *Courrier de la Vienne*. A leur retraite du soir, une foule énorme accompagna leur fanfare. Arrivés sur la place du faubourg Châteauneuf, ils terminèrent par un morceau qui fut vivement applaudi. Alors un certain nombre de brailards se mirent à crier : la *Marseillaise* ! la *Marseillaise* ! Mais les chasseurs décampèrent sans tambours, mais avec leurs clairons et sans jouer la *Marseillaise*, ce qui indigna très-fort les brailards, qui les écrasèrent d'injures.

On annonce que, le 14 septembre, le sieur Depardieu, Jean, âgé de 29 ans, maréchal, demeurant à Availles, est mort d'une attaque de choléra, après 30 heures de souffrances. Le maire d'Availles a ordonné aussitôt l'ordre de maintenir les rues et les cours dans le plus grand état de propreté.

NIORT.

On annonce qu'une fête aura lieu à Niort, le 3 octobre prochain, à l'occasion de l'inauguration de la statue de M. Ricard, l'ancien ministre du maréchal de Mac-Mahon.

NANTES.

Lundi matin, le sieur Jousse, garçon boucher, était dans l'échaudoir de son patron, monté sur un escabeau, pour accrocher un quartier de bœuf, lorsqu'il a perdu l'équilibre. Le quartier de bœuf est tombé, et Jousse, en voulant se retremir, s'est accroché sous l'aisselle droite, qui a été traversée en partie par le crochet.

Faits divers.

Aggression contre un soldat. — Un jeune caporal du 77^e de ligne, nommé R..., se trouvant à Paris, suivait paisiblement la rue Saint-Martin, quand il fut bousculé tout à coup par un voyou qui l'appela « Versaillais. »

R..., dédaignant cette provocation, continua son chemin, quand, à l'angle de la rue Beaubourg et de la rue Maubouée, le même individu le bouscula de nouveau. Sans hésiter, le caporal tira son sabre pour se mettre en état de défense ; mais en même temps un croc-en-jambe l'envoyait rouler sur les bords du trottoir, où il se fit une large blessure au front. Le blessé fut transporté dans une pharmacie de la rue Saint-Martin ; mais le

pharmacien, considérant la blessure comme très-grave, a fait prévenir le commissaire de police. En effet, l'œil gauche du caporal R... est perdu.

Le commissaire a fait transporter ce malheureux à l'hôpital militaire Saint-Martin, où il a été admis d'urgence. Le chirurgien en chef de l'hôpital a déclaré que les jours du jeune caporal étaient en danger. Quant à l'auteur de cette lâche agression, il avait disparu aussitôt. (Liberté.)

**

Un douloureux accident est arrivé samedi matin pendant un simulacre de combat entre Champdieu et Marcilly.

Au moment où une compagnie du 121^e faisant des manœuvres de tirailleurs, venait de lancer une décharge contre un groupe appartenant au 105^e, un sous-officier du 121^e est tombé atteint à la tête par une balle.

La mort a été instantanée. Le projectile, entré au-dessous d'une oreille, était sorti de l'autre côté de la tête.

On ne peut s'expliquer encore comment une cartouche à balle a pu se trouver parmi les cartouches à blanc dont les soldats avaient été munis.

Samedi, à la suite d'une discussion, deux brigadiers du 16^e chasseurs à cheval, en garnison à Moulins, se sont battus en duel. A la première passe, un des adversaires a été tué raide.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 septembre.

La Bourse est peu animée.

Notre rente 5 0/0 se relève pendant la dernière heure de 120.30 à 120.42 1/2. Nous sommes bien près du cours de 120.60 qui a été jusqu'à présent le point maximum auquel on soit parvenu.

L'Italien est légèrement en reprise à 86.45. On est sur le Florin d'Autriche à 77.35 et sur le Florin hongrois à 94.60.

Le marché de nos valeurs de crédit conserve son animation à cause des ordres de province. On traite aux environs de 330 et de 630 la Banque d'escompte et la Banque hypothécaire. Les portefeuilles continuent à s'approprier d'obligations 3 0/0 et 4 0/0 de cette dernière Société.

La Société générale française de Crédit dépasse à 740 les plus hauts prix qui aient été atteints depuis longtemps. Nous avons la conviction que la hausse ne tardera pas à prendre des proportions bien plus larges, justifiées, d'ailleurs, par la brillante situation de la Société.

Le Crédit mobilier est lourd à 641.25. On fait 506.25 sur la Banque ottomane. L'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol vient de regagner quelques francs à 617.50. C'est une excellente occasion pour vendre. La Banque parisienne perd déjà plus de 20 fr. sur la prime qu'on lui avait attribuée. On agit avec prudence en réalisant aux cours actuels.

Le Crédit lyonnais est à 965. Le Crédit foncier se relève à 1,390.

Nous signalons à l'attention de tous les capitalistes, la *Gazette de la Banque*, journal financier hebdomadaire.

Ce journal, très-apprecié et lu avec grand intérêt par ses abonnés, doit son succès aux renseignements inédits qu'il renferme, à la justesse de ses appréciations et à ses conseils exempts de toute partialité. — En outre, il publie chaque jeudi une causerie des plus intéressantes sur les questions financières à l'ordre du jour ; — une revue du *marché officiel* ; — une revue de toutes les valeurs en Banque ; — un tableau de titres à vendre ou à acquérir ; — une revue des plus complètes des valeurs d'assurances dont le marché prend de jour en jour un développement plus important, etc., etc. — C'est donc un guide précieux, qu'il est indispensable de consulter pour placer utilement ses capitaux. Envoi gratuit pendant deux mois. Abonnement : 50 centimes par an, 57, boulevard Montparnasse, Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 SEPTEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	
3 % amortissable.	86 75	»	15	Crédit Foncier colonial.	430	»	»	C. gén. Transatlantique.	598 75	»	6 25
4 1/2 %	88 30	»	10	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1385	»	10	Canal de Suez.	1275	»	»
5 %	115 25	»	»	Obligations foncières 1877.	306	»	2	Société autrichienne.	612 50	»	»
Obligations du Trésor.	120 20	»	»	Obligations communales 1879.	475	»	1 75	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor nouvelles.	519	»	»	Oblig. foncières 1879 3 %.	470	»	»	Est.	389	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	517	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	740	»	»	Midi.	390	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	233 50	»	»	Crédit mobilier.	642 50	»	2 50	Nord.	394	»	»
— 1865, 4 %.	506 50	»	»	Crédit Foncier d'Autriche.	767 50	»	»	Orléans.	392	»	»
— 1869, 3 %.	520	»	»	Est.	780	»	»	Ouest.	390	»	»
— 1871, 3 %.	404	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	1442 50	»	7 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	390	»	»
— 1875, 4 %.	399 50	»	»	Midi.	1070	»	»	Paris (Grande-Ceinture).	392	»	»
— 1876, 4 %.	525	»	»	Nord.	1650	»	10	Paris-Bourbonnais.	392	»	»
— 1876, 4 %.	524	»	»	Orléans.	1275	»	8 85	Canal de Suez.	585	»	»
Banque de France.	3475	»	»	Ouest.	850	»	5				
Comptoir d'escompte.	962 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1384 50	»	2 50				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 — — — — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — —	soir.
3 — 32 — — — — —	express.
7 — 15 — — — — —	omnibus.
10 — 37 — — — — —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 — — — — —	omnibus.
9 — 40 — — — — —	express.
12 — 40 — — — — —	soir.
4 — 44 — — — — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir, arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^{rs} BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, et de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

VENTE

PAR LICITATION, Aux enchères publiques.

1° D'UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Alsace, ET DÉPENDANCES;

2° D'UN TERRAIN

PROPRE A BATIR, Situé à Saumur, rue d'Alsace, Contenant quatre mille sept cent quatre-vingt-deux mètres carrés.

L'ADJUDICATION aura lieu le samedi neuf octobre mil huit cent quatre-vingt, à trois heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur, commis à cet effet.

On fait savoir: Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu, par le tribunal civil de Saumur, le cinq août mil huit cent quatre-vingt, enregistré, Et à la requête, poursuite et diligence de M^{rs} Sophie-Henriette Neustedt, propriétaire, demeurant à Saumur, veuve de M. François-Charles Maubert, en son vivant intendant du domaine de Mello (Oise), Ayant pour avoué constitué M^r Charles-Théophile Beaurepaire, avoué-licencié près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12;

En présence ou eux dûment appelés de: M. Joseph-Eusèbe Sénateur Le Sage, propriétaire et intendant, demeurant au château de Mello, commune de Mello (Oise), Au nom et comme subrogé-tuteur de Georges-Frédéric Maubert, mineur, issu du mariage de M. et M^{rs} Maubert, sus-nommés, et pris en cette qualité, conformément à l'article 420 du Code civil, à raison de l'opposition d'intérêts existant entre ledit mineur et M^{rs} Maubert, sa mère,

Défendeur, ayant pour avoué constitué M^r Saturnin Poulet, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grande-Rue, n° 8;

Et encore de M. Lucien Molloy, employé de banque, demeurant à Saumur, rue Bodin, Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur Maubert, sus-nommé, Il sera procédé, le samedi neuf octobre mil huit cent quatre-vingt, à trois heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^r Laumonier, notaire à Saumur, commis à cet effet, par le jugement ci-dessus daté, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

1^{er} LOT.
Une maison, nouvellement construite, sise à Saumur, rue d'Alsace, comprenant: En sous-sol, deux caves voûtées, dans l'une desquelles existent deux crèches, une étagère et deux chaudières; un petit lûcher et latrines, cuisine avec fourneau à trois trous, évier, deux étagères, un châssis pour casseroles; Au rez-de-chaussée, salon, salle à manger, office et vestibule dans lequel existent douze porte-manteaux, escalier; Au premier étage, deux chambres à feu, une petite chambre froide et deux cabinets; Dans l'escalier, lieux à l'anglaise; Au deuxième étage, deux chambres avec cheminées prussiennes, deux cabinets, mansarde et grenier.

Jardin renfermé de murs; Au fond du jardin, une écurie avec mangeoire, râtelier et bas-flanc, remise à côté, mansarde et grenier dessus;

Installation d'eau de la Loire dans la maison; Le tout faisant partie du numéro 77 de la section C du cadastre, joint au midi la rue d'Alsace, au levant M. Bacot, au couchant M. Lecluse et au nord une rue projetée de six mètres cinquante centimètres de largeur.

La superficie totale est de quatre cent dix-sept mètres trente centimètres carrés, y compris trois mètres vingt-cinq centimètres de terrain dans la rue projetée, autant qu'en comporte la façade de l'immeuble sur cette rue. Sur la mise à prix de vingt-sept mille huit cents francs, ci. 27,800 fr.

2^e LOT.

Quatre mille sept cent quatre-vingt-deux mètres carrés de terrain, actuellement en jardin, situés à Saumur, rue d'Alsace, canton de la Maremaillet, ayant façade sur la rue d'Alsace.

Ce terrain, qui fait partie du numéro 77 de la section C, joint M. Bernard au couchant, M. Marty et une rue projetée au nord, M. Lecluse au levant, et au midi la rue d'Alsace.

Sur la mise à prix de quarante-sept mille huit cent vingt francs, ci. 47,820 »

Soit, à dix francs le mètre carré avec faculté de subdiviser ce lot en dix autres lots de chacun dix mètres de façade sur la rue.

S'adresser, pour tous renseignements:

1° A M^{rs} BEAUREPAIRE et POULET, avoués co-licitants;

2° A M^r LAUMONIER, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le quatorze septembre mil huit cent quatre-vingt.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent quatre-vingt, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(572) Signé: L. PALUSTRE.

Etude de M^r MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^r Méhous, notaire.

Le dimanche 10 octobre 1880, à midi.

1^{er}. UNE MAISON, sise à Saint-Lambert-des-levées, au canton de l'Oie-Rouge.

2^{er}. ET UN MORCEAU DE TERRE en jardin et ouche, appartenant à la maison, contenant 44 ares. Voir les placards pour plus amples détails.

S'adresser, pour traiter, à M^r MÉHOUS, notaire. (573)

A CÉDER DE SUITE

UN BON FONDS DE COMMERCE, situé à Tours, au centre des affaires. — Spécialité de soieries et de deuil. S'adresser à Paris, à M. LANDRY, 4, rue de la Paix, et à Tours, à M^r JOUANNEAU, huissier, rue Richelieu. (574)

ON DEMANDE DES COURTIERS

pour abonnements aux journaux financiers. S'adresser au bureau du journal.

1 FRANC PAR AN 90,000 Abonnés Le Moniteur 52 NUMÉROS Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. Sous-Intendance militaire de Saumur.

ADJUDICATION DE FOURRAGES

Le mercredi 22 septembre 1880, à une heure de relevé, il sera procédé, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique des fournitures de fourrages à la ration à exécuter par voie d'entreprise, pendant l'année 1880-1881, aux troupes en station ou de passage dans l'arrondissement administratif de Saumur.

Le public pourra prendre connaissance, dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire de Saumur, de l'état des places et gîtes d'étape dont se compose l'arrondissement de fourniture et de la formule du marché.

Les personnes qui voudront concourir à l'adjudication devront déposer, avant le 10 septembre, terme de rigueur, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire, à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n° 5, une déclaration indiquant cette intention ainsi que leur nom, leurs prénoms, leur domicile et leur qualité. Récepissé de cette déclaration leur sera donné.

A partir du 10 septembre, aucune déclaration ne sera plus reçue, la liste ouverte pour constater la remise des déclarations devant être close le 9 septembre.

Saumur, le 29 août 1880.

Le Sous-Intendant militaire, DAUVERGNE.

MAISON du CRÉDIT PARISIEN

Crédit à tout le monde.

Vente par abonnement, par versements de 1, 2, 3, 4, 5 francs par semaine, ou de 5, 10, 15, 25 francs par mois, selon le prix de l'objet.

Horlogerie, montres argent et or, en tous genres, pendules, candélabres, flambeaux, horloges, bijouterie, pendants d'oreilles or, bracelets, bagues — pour les chaînes et la bijouterie, mêmes articles en doublé or. — Glaces en tous genres, armes de classe, révolvers.

Il suffit d'envoyer 2 fr. ou 5 fr. en mandat ou timbres-poste pour souscrire à l'article que l'on désire. On recevra un reçu du versement, ainsi que le catalogue et le prix de tous nos articles.

S'adresser, franco, au Directeur du Crédit Parisien, Avenue-du-Cabot, 75, à Valence (Drôme).

NOTA. — On demande des agents d'une bonne honorabilité, pour faire l'abonnement dans toutes les communes; envoyer 2 fr. pour recevoir toutes les instructions. (588)

VIN DE PROPRIÉTAIRE

Garanti PUR et NATUREL des crus les meilleurs et les plus fins pour VINS DE TABLE. Envois franco jusqu'à destination. — Prix très-réduits.

S'adresser à M^{rs} veuve HYPOTHOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

4, RUE DE LA PAIX, PARIS

Société anonyme. — CAPITAL: CENT MILLIONS DE FRANCS.

Prêts ACTUELLEMENT RÉALISÉS sur 1^{re} Hypothèque: SOIXANTE-QUINZE MILLIONS

La Société délivre au prix net de 485 francs des Obligations remboursables à 500 francs en 75 ans, par voie de tirage au sort, et rapportant 20 francs d'intérêt annuel payable trimestriellement.

La Société délivre également des Bons de caisse rapportant 4 % par an, 3 % — à un an, 3 1/2 % — deux ans et au-delà, 4 %.

Adresser les demandes d'Obligations et de Bons de Caisse à PARIS:

Au Siège de la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix; — A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial; — A la Société de Dépôts et de Comptes Courants; — Au Crédit Lyonnais; — A la Société Générale; — A la Société Financière de Paris; — A la Banque de Paris et des Pays-Bas; — A la Banque d'Escompte de Paris,

ET DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER: A toutes les Agences et Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

Le paiement des Coupons et des Bons échus ainsi que le remboursement des Titres amortis, sont faits aux mêmes Caisseries. — Les Notaires et Banquiers peuvent également recevoir les demandes de titres et sont autorisés à effectuer le paiement des coupons.

En vente chez tous les libraires:

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU ET LES ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Librairie Aug. BOYER et C^{ie}, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris.

Envoi FRANCO au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

P. LAROUSSE

PETIT DICTIONNAIRE COMPLET DE LA LANGUE FRANÇAISE

COMPRENANT: 1° Une nomenclature très-complète de la langue, avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples; 2° Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des Sciences, des Lettres et des Arts; 3° Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères; 4° Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL

Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.

Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs; relié à l'anglaise, 4 francs; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODET.